



Compte rendu des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations qu'elle a reçu du conseil municipal :

Le registre des délibérations de 2023 à 2025 sera relié par l'entreprise Reliure-Dorure FL de Ceffonds.
La secrétaire de mairie est inscrite pour effectuer une formation sur la mise en place du budget communal.
La vérification réglementaire des aires de jeux pour enfants a été effectuée par la SOCOTEC

Avenant au bail de location de la grange communale

Il a été décidé d'établir un avenant à ce bail, afin d'y ajouter un article qui autorise une tierce personne à entreposer du matériel dans la grange sous réserve d'une assurance personnelle.

Redevances de l'agence de l'eau

Pour la facturation d'eau 2026, les redevances de l'agence de l'eau Seine Normandie seront :

- 0.34€ par m3 d'eau facturé (redevance sur la consommation d'eau potable)
- 0.07252 €/m3 (redevance de performance des réseaux).

Ces sommes sont dues par le consommateur à la mairie qui les reverse à l'agence de l'eau.

Facturation de la taxe chemins pour les petites surfaces

Comme proposé lors du précédent conseil, il a été demandé à la trésorerie si la commune pouvait grouper plusieurs années de facturation pour les redevables de très petites sommes : l'administration nous l'autorise et il sera donc établi UN titre de recettes tous les 3 ans pour les propriétaires de surfaces (totales) inférieures à 1 ha.

Affouages

Le prix de l'affouage a été révisé et fixé à 40 euros la part.

Toboggan

L'assurance ne pouvant rien faire pour indemniser la commune des frais de retrait de l'ancien et pose du nouveau toboggan, la Mairie fera donc appel à la société Jérôme Chapron pour effectuer les travaux, son devis étant le moins cher.

Brigades intercommunales

La commune a signé la nouvelle convention avec de mise à disposition des services de la brigade intercommunale entre la cc3f et les communes membres.

Travaux de la salle des fêtes

La société SOLIHA a effectué un diagnostic des travaux à entreprendre dans le projet de réhabilitation de la salle des fêtes, plusieurs solutions sont à l'étude.

Forêt communale

Dans le cadre des travaux sylvicoles annuels, un devis avait été présenté par l'ONF ; le conseil avait souhaité un deuxième pour comparaison ; la sté BCBR de Cunfin a répondu pour les parcelles concernées (41, 29 et 38). Ce devis étant moins cher, la sté BCBR effectuera donc les travaux sylvicoles 2026, en plus d'une maintenance entre les parcelles 36 - 37 et 26 - 42.

De plus, elle assurera l'entretien de la côte de Beaumont, la route du cimetière ainsi que le fossé du bas du chemin de Riel

Taxe sur la vacance des locaux d'habitation :

Le conseil ne souhaite pas instaurer cette taxe pour cette année fiscale.

Société SPLXdemat :

Comme chaque année, il convient d'étudier le rapport de gestion de la Sté SPL Xdemat (sté qui met à disposition les outils de dématérialisation pour les collectivités locales) ; Le conseil municipal approuve ce rapport de gestion de l'année 2025.

Fondation du patrimoine

Le conseil municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

Demande de don

La mairie a reçu une demande de don émanant de l'association « la vie devant soi » : le conseil municipal a décidé de ne pas donner de suite positive à cette demande.

Balayage des rues

La balayeuse de la communauté de communes de Bar sur Aube étant en panne, nous n'aurons pas de prestation cette année. Des solutions de remplacement sont à l'étude pour les années à venir.

Concours de fleurissement

La commune a été retenue pour le prix de fleurissement des bâtiments publics, la remise du prix aura lieu jeudi 12 novembre à l'hôtel du Département de Chaumont.